

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr

Décision n° 2023-JMB-116

Décision portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants utilisateurs au conseil du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES – scrutin du 07 novembre 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment son article L.714-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.714-77 à D.714 82 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment l'article 11 ;
- Vu les statuts du service multi-accueil petite enfance UPSIMOMES ;
- Vu la délibération n° 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la décision 2023-JMB-103 portant organisation de l'élection des représentants au conseil de l'UPSIMOMES

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des candidatures

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt avant l'expiration du délai et contrôlé les pièces jointes, les candidatures suivantes sont déclarées recevables.

Parents utilisateurs

- DUCUING Maité
- MESGUICH David
- PIC-BONNAL Fanny
- VINAZZA Sophie

Article 2 : Exécution

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée avec les professions de foi sur le site de l'UPSIMOMES, en particulier sur les lieux de vote, et à l'Université Toulouse III Paul Sabatier, au 1^{er} étage du bâtiment central administratif. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 27 octobre 2023,
Le Président de l'Université Paul Sabatier,



Jean-Marc BROTO